

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.

Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 27 novembre 2025 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Madame Ericka ALNEUS, Conseillère de ville - District d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère de ville - District de Saint-Édouard
Monsieur Olivier DEMERS-DUBÉ, Conseiller de ville - District du Vieux-Rosemont
Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller de ville - District de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Adina Iacob, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01 - Déclaration d'ouverture

Madame Ericka Alneus, conseillère du district d'Étienne-Desmarteau, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Il remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

CA25 26 0238

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2025, à 19 h, en y apportant la modification suivante : devancer la période de questions du public en 10.05.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA25 26 0239

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

10.04 - Point d'information

Le point d'information débute à 19 h 02.

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, mentionne que la suspension pour la séance extraordinaire sur l'adoption du budget de fonctionnement 2026 et du programme décennal d'immobilisations (2026-2035) se fera exceptionnellement après la période de questions du public.

10.05 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 08 et prend fin vers 19 h 52.

10.06 - Suspension et séance extraordinaire sur l'adoption du budget de fonctionnement 2026 et du Programme décennal d'immobilisations (2026-2035)

La séance ordinaire est suspendue à 19 h 52 et reprend à 20 h 15.

CA25 26 0243

Approuver un projet de convention avec l'Association des commerçants et des professionnels de la rue Beaubien Est afin de soutenir une activité d'animation - Octroyer une contribution financière non-récurrente de 5 000 \$ à l'organisme

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver une convention de soutien financier à l'Association des commerçants et des professionnels de la rue Beaubien Est afin de soutenir ses activités du temps des fêtes;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de soutien financier;

D'octroyer une contribution financière non-récurrente de 5 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1250297005

CA25 26 0244

Faire approuver un avenant modifiant la date de fin de la convention avec l'Association des commerçants et des professionnels de la rue Beaubien Est afin de soutenir ses activités de relance (contrat 25-016-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver un avenant modifiant la date de fin de la convention avec l'Association des commerçants et des professionnels de la rue Beaubien Est afin de soutenir ses activités de relance.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1250297006

CA25 26 0245

Approuver quatorze avenants modifiant les conventions avec les organismes « La Piaule, local des jeunes », « Centre communautaire Petite-Côte », « L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont », « L'Hôte-Maison (maison de jeunes) », « Laboratoire sur l'agriculture urbaine », « Hockey mineur Rosemont–La Petite-Patrie », « Club de patinage artistique de Rosemont inc. », « Sports Montréal inc. », « Baseball Grand Rosemont », « Club Rugby du Parc Olympique », « Club sportif M Ultimate », « Club Vainqueurs jeunesse », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et le « Groupe l'Entre-Gens » à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver quatorze avenants à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organisations suivantes, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels.

#	Organisation	Période de l'addenda
1	La Piaule, local des jeunes	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
2	Centre communautaire Petite-Côte (Bunker)	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
3	L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
4	L'Hôte Maison (maison de jeunes)	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
5	Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
6	Hockey Mineur Rosemont Petite-Patrie	5 novembre 2024 au 6 septembre 2027
7	Club de patinage artistique Rosemont inc.	5 novembre 2024 au 6 septembre 2027
8	Sports Montréal inc.	1er mai 2025 au 31 octobre 2029
9	Baseball du Grand Rosemont	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
10	Club de Rugby du Parc Olympique (PARCO)	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
11	Club sportif M Ultimate	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
12	Club Vainqueurs Jeunesse	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
13	Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
14	Groupe l'Entre-Gens	1er juillet 2024 au 30 juin 2026

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdits avenants, pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1253318002

CA25 26 0246

Approuver quatre conventions avec les organismes « Sports Montréal inc. », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », pour la réalisation des Stations loisir à la saison hivernale 2026 - Octroyer des contributions financières totalisant une somme de 111 520 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant à même le budget de fonctionnement 2026 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (contrats 25-106-CG et 25-107-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'approuver quatre conventions de contributions financières et de prêts d'installations avec les organismes « Sports Montréal inc. », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de les soutenir dans la réalisation des projets de Stations loisir hivernales dans quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant une somme de 111 520 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2026 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux conventions jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organismes	Parc	Premier versement	Deuxième versement	Contributions totales
Sports Montréal inc.	Joseph-Paré	17 856 \$	4 464 \$	22 320 \$
Services des loisirs Angus-Bourbonnière	André-Lavallée	17 856 \$	4 464 \$	22 320 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	du Père-Marquette	25 552 \$	6 388 \$	31 940 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	du Pélican	27 952 \$	6 988 \$	34 940 \$
Total				111 520 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1257178007

CA25 26 0247

Accepter un don de documents offert par la donatrice madame Chantale Bertrand, et approuver le projet de convention à cet effet

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accepter un don de photographies encadrées de la part de la donatrice, madame Chantale Bertrand, prises par Monsieur André Lavallée, pour la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'approuver le projet de convention de donation d'archives par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, accepte le don desdits documents (photographies) par la donatrice, Madame Chantale Bertrand;

De mandater les services compétents de l'arrondissement pour assurer la conservation et le traitement des documents conformément aux normes archivistiques.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1255017003

CA25 26 0248

Approuver l'avenant au contrat de location d'installations sportives au Centre ÉPIC intervenu entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et « Institut de cardiologie de Montréal », pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 013,26 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente de 71 241,98 \$ à 74 255,24 \$, taxes incluses

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver le projet d'avenant au contrat de location entre La Ville de Montréal – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et Institut de cardiologie de Montréal régissant l'utilisation des installations sportives du Centre Épic convenu entre les Parties en décembre 2024 (CA24 26 0252);

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit contrat;

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 3 013,26 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, sans toutefois modifier les montants annuels convenus pour les années 2026 et 2027, répartis comme suit :

Répartition des coûts du projet pour la Ville de Montréal	Montant annuel 2025	Montant annuel 2026	Montant annuel 2027	Montant total
Montant autorisé CA24 260252 (taxes incluses)	23 394,65 \$	23 745,57 \$	24 101,76 \$	71 241,98 \$
Montant à approuver au présent dossier décisionnel (taxes incluses)	3 013,26 \$	N/A	N/A	3 013,26 \$
Montant total (taxes incluses)	26 407,91 \$	23 745,57 \$	24 101,76 \$	74 255,24 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1257174004

CA25 26 0249

Autoriser une dépense totale de 99 575,82 \$, taxes incluses (contrat : 86 587,67 \$ + contingences : 12 988,15 \$) - Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à « Artesa inc. » au montant de 86 587,67 \$, taxes incluses, pour l'ajout d'un accès extérieur à une toilette existante aux chalets des parcs Beaubien et de Gaspé - Demande de prix gré à gré 25-081-SG (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 99 575,82 \$, taxes incluses, pour octroyer un contrat de services professionnels en architecture à « Artesa inc. » pour l'ajout d'un accès extérieur à une toilette existante aux chalets des parcs Beaubien et de Gaspé;

D'accorder à « Artesa inc. », le contrat de services professionnels en architecture, tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 86 587,67 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 25-081-SG;

D'approuver la convention de services professionnels à intervenir avec « Artesa inc. »;

D'autoriser une dépense de 12 988,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par le central par l'entremise du budget du programme dédié à la mise en œuvre de projets issus du budget participatif de Montréal de la 3e édition.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1258727001

CA25 26 0250

Autoriser une dépense totale de 114 173,05 \$, taxes incluses (contrat : 99 280,91 \$ + contingences : 14 892,14 \$) - Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à « ARTEFAC Architecture et Karine Dallaire Architecte » au montant de 99 280,91 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de composantes vétustes sur la façade donnant sur la 13e Avenue du Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme - Demande de prix gré à gré 25-025-SG (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 114 173,05 \$, taxes incluses, pour octroyer un contrat de services professionnels en architecture à « ARTEFAC Architecture et Karine Dallaire Architecte » pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de composantes vétustes sur la façade donnant sur la 13e Avenue du Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme;

D'accorder à « ARTEFAC Architecture et Karine Dallaire Architecte », le contrat de services professionnels en architecture, tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 99 280,91 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 25-025-SG;

D'approuver la convention de services professionnels à intervenir avec « ARTEFAC Architecture et Karine Dallaire Architecte »;

D'autoriser une dépense de 14 892,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1258727002

CA25 26 0251

Autoriser une dépense additionnelle de 16 181,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence à « Groupe Damex inc. » dans le cadre du contrat d'exécution des travaux d'excavation, de voirie et autres pour l'aménagement de ruelles vertes, faisant passer la dépense totale du contrat de 197 428,18 \$ à 213 609,56 \$ taxes incluses, variation de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public numéro 25-013-PP

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 16 181,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence à « Groupe Damex inc » dans le cadre du contrat de l'exécution de travaux d'excavation, de voirie et autres pour l'aménagement de ruelles vertes;

D'accorder à « Groupe Damex inc », une dépense additionnelle de 16 181,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingence, tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 32 633,73 \$, taxes incluses, pour les contingences de l'appel d'offres public 25-013-PP;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1257911005

CA25 26 0252

Autoriser une dépense totale de 364 620,22 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Creusage RL (9083-0126 Quebec inc) », pour les services d'excavation pneumatique pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de trente-six (36) mois, sans option de renouvellement - Appel d'offres public numéro 25-100-TP / 25-21163 lot 5 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 364 620,22 \$, taxes incluses, pour les services d'excavation pneumatique, le cas échéant;

D'accorder à « Creusage RL (9083-0126 Quebec inc) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 364 620,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 25-21163 lot 5, 25-100-TP (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1256295002

CA25 26 0253

Approuver neuf conventions avec les organismes ci-après désignés dans le cadre du programme Prévention Montréal 2026 - Octroyer à cet effet des contributions financières totalisant 380 634 \$ pour l'année 2026 en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver les neuf conventions avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les sept organismes visés, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;

D'octroyer à cet effet des soutiens financiers totalisant la somme de 380 634 \$, aux sept organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, répartis comme suit :

Organisme	Projet	Total 2026
Oasis des enfants de Rosemont	Répit-Nature/Les Ptits copains Plein air	54 255\$
Le Point Cardinal de Rosemont	Soutenir pour Réussir	43 514 \$
Bouffe-Action de Rosemont	Les jardins collectifs familles	44 000 \$
PACT de rue	Travail de rue RPP	59 078\$
L'Anonyme U.I.M.	Partageons l'espace public dans RPP	60 000 \$
Centre communautaire Petite-Côte	Le Repère	49 493\$
Centre communautaire Petite-Côte	Le Bunker	46 108\$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	Médiateur urbain en loisirs - Parc du Père-Marquette	13 986\$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	Skate au féminin	10 200\$
TOTAL	AXES 1 ET 2	380 634 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1255493005

CA25 26 0254

Approuver deux conventions de services avec les organismes « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour l'entretien sanitaire du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme - Octroyer un montant maximal respectivement de 38 778,80 \$ et de 82 099,58 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 (Contrats 25-072-TG et 25-073-TG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'entretien sanitaire des espaces communs du rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027;

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour l'entretien sanitaire des espaces du sous-sol et du deuxième étage ainsi que l'intérieur de l'ascenseur et des cages d'escalier du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de services;

D'octroyer à la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » des honoraires totalisant une somme maximale de 38 778,80 \$, toutes taxes incluses, soit 19 197,43 \$ pour l'année 2026 et 19 581,37 \$ pour l'année 2027 à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

D'octroyer au « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » des honoraires totalisant une somme maximale de 82 099,58 \$, toutes taxes incluses, soit 40 643,35 \$ pour l'année 2026 et 41 456,23 \$ pour l'année 2027 à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1257178004

CA25 26 0255

Approuver deux conventions de services avec les organismes à but non lucratif « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'accueil général et la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme - Octroi d'un montant maximal d'honoraires respectivement de 109 652,54 \$ et 86 001,99 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, pris à même le budget de fonctionnement pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 (Contrats 25-074-TG et 25-075-TG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'approuver les deux conventions de services à intervenir avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » établissant les modalités et les conditions de versement d'honoraires par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'accueil et la surveillance du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, sis au 5350, rue Lafond à Montréal;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de services;

D'octroyer, à même le budget de fonctionnement, des honoraires à chacun des organismes contractants, pour un montant maximal respectivement de 109 652,54 \$ et 86 001,99 \$ pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027, taxes incluses;

Contractant	Centre	2026	2027	Total (taxes incluses)
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Gabrielle-et-Marcel-Lapalme	54 283,43 \$	55 369,11 \$	109 652,54 \$
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	Gabrielle-et-Marcel-Lapalme	42 575,24 \$	43 426,75 \$	86 001,99 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1257178005

CA25 26 0256

Autoriser une dépense totale de 198 663,00 \$, taxes incluses - Prolonger deux (2) contrats d'une valeur de 127 594,66 \$ pour le lot 1 et de 71 068,35 \$ pour le lot 2, taxes incluses, accordé à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » pour la location de rétrocaveuses avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) et douze (12) mois respectivement (contrats 25-009-AP / 25-20869, lots 1 et 2)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 198 663,00 \$, taxes incluses, pour la location de rétrocaveuses avec opérateur, entretien et accessoires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger les deux (2) contrats octroyés à cette fin à « Les Pavages Dancar (2009) inc. », d'une valeur de 127 594,66 \$ (lot 1) et de 71 068,35\$ (lot 2), taxes incluses, pour une période de huit (8) mois et douze (12) mois respectivement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1256295004

CA25 26 0257

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 juillet 2025, du 1er au 31 août 2025 et du 1er au 30 septembre 2025 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 juillet 2025, du 1er au 31 août 2025 et du 1er au 30 septembre 2025 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1256267011

CA25 26 0258

Prendre acte de la reddition de comptes et approuver le virement de crédits du compte du surplus de gestion affecté - Autres fins d'un montant de 676 900 \$ pour l'activité de charges interunités, pour l'année 2024, concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

De prendre acte de la reddition de comptes et approuver le virement de crédits du compte du surplus de gestion affecté - autres fins d'un montant de 676 966 \$ pour l'activité de charges interunités, pour l'année 2024, concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1259074003

CA25 26 0259

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la réalisation des travaux de saillies de trottoirs, sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), pour 2026 dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal de prendre en charge la réalisation des travaux de saillies de trottoirs, sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), pour 2026, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1259819005

CA25 26 0260

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) localisé sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du Programme du maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) localisé sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du Programme du maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1259936004

CA25 26 0261

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2026 aux neuf arrondissements issus de l'ex-Ville de Montréal

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2026 aux neuf (9) arrondissements issus de l'ex-Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1259074005

CA25 26 0262

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal dans le cadre de l'appel de projets 2026 et accepter le financement, le cas échéant

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal dans le cadre de l'appel de projets 2026;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à participer financièrement au projet et d'en assumer les frais d'exploitation et d'entretien;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à représenter l'Arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1259590001

CA25 26 0263

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Exercice 2026

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour l'année 2026 :

Lundi 2 février	Bibliothèque Marc-Favreau 500, boulevard Rosemont
Lundi 9 mars	Salle Jean-Drapeau 5650, rue D'Iberville, 2e étage
Mardi 7 avril	Maison de la Culture 6707, avenue De Lorimier
Lundi 4 mai	Forum du Collège Jean-Eudes 3535 Boulevard Rosemont (entrée par la 15e Avenue)
Lundi 8 juin	Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme 5350, rue Lafond
Lundi 6 juillet	Bibliothèque Marc-Favreau 500, boulevard Rosemont
Mardi 8 septembre	Salle Jean-Drapeau 5650, rue D'Iberville, 2e étage
Lundi 5 octobre	Forum du Collège Jean-Eudes 3535 Boulevard Rosemont (entrée par la 15e Avenue)
Lundi 2 novembre	Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme 5350, rue Lafond
Lundi 7 décembre	Maison de la Culture 6707, avenue De Lorimier

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1257853007

CA25 26 0264

Autoriser une dépense approximative de 6 500 \$ (taxes en sus) pour la participation du maire et de trois élus aux Assises 2026 de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu du 13 au 15 mai 2026, au Centre des Congrès de Québec

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 6 500 \$ (taxes en sus), pour les frais relatifs à la participation des élus à la Commission des assises annuelles de l'UMQ qui se tiendra du 13 au 15 mai prochain, à Québec :

- M. François Limoges, Maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie
- Mme Ericka Alneus, Conseillère de Ville - district Étienne-Desmarreau
- Mme Josefina Blanco, Conseillère de Ville - district Saint-Édouard
- M. Olivier Demers-Dubé, Conseiller de Ville - district Vieux-Rosemont

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1257059004

CA25 26 0265

Autoriser un virement de crédits au montant de 2 520 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits au montant de 2 520 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté divers vers le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1259310002

CA25 26 0266

Édicter deux ordonnances - Programmation d'événements publics : « Stations loisir dans 5 parcs », « Journée des Fêtes de Beaubien Est », « Triathlon d'hiver de Sainte-Justine 2026 », « Carnaval d'hiver »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7(2°) et 39), l'ordonnance numéro 2025-26-069 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2025-26-070 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1258724002

CA25 26 0267

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'autoriser le déplacement d'une zone d'arrêt interdit, excepté autobus, située sur le côté sud du boulevard Rosemont, à l'intersection de la 2e Avenue

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2025-26-071, autorisant le déplacement d'une zone d'arrêt interdit, excepté autobus, située sur le côté sud du boulevard Rosemont, à l'intersection de la 2e Avenue;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255806006

CA25 26 0268

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) » relatif à la tarification des permis, biens et services offerts par l'Arrondissement

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) », et dépose un projet de règlement.

40.03 1257853005

CA25 26 0269

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) », et dépose un projet de règlement.

40.04 1257853006

CA25 26 0270

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » (RCA2626-001) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » (RCA2626-001) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035, et dépose un projet de règlement.

40.05 1255017004

CA25 26 0271

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2626-002) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2626-002) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035, et dépose un projet de règlement.

40.06 1255017005

CA25 26 0272

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2626-003) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2626-003) pour les années 2026-2028 dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2026-2035, et dépose un projet de règlement.

40.07 1255017006

CA25 26 0273

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Plaza St-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement.

40.08 1250297001

CA25 26 0274

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie – Marché Jean-Talon – Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement.

40.09 1250297002

CA25 26 0275

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Promenade Masson, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation », et dépose un projet de règlement.

40.10 1250297003

CA25 26 0276

Autoriser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), la transformation la résidence unifamiliale en duplex, en dérogation à l'article 135.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé au 149, avenue Beaumont - Demande de dérogation mineure 3003600032

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'accorder, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5)*, une dérogation mineure à l'article 135.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* visant à autoriser la subdivision d'une résidence unifamiliale en duplex.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1258979007

CA25 26 0277

Autoriser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), le retrait de la toiture verte, en dérogation à l'article 413.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé au 6704, rue Jeanne-Mance et 251, rue Saint-Zotique Ouest - Demande de dérogation mineure 3003592553

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure à l'article 413.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement au taux minimum de verdissage requis sur un terrain, afin d'assurer la conformité de l'immeuble aux normes de sécurité de la Régie du bâtiment du Québec - Bâtiment situé au 6704, rue Jeanne-Mance et 251, rue Saint-Zotique Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1256079005

CA25 26 0278

Autoriser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), l'aménagement de quatre équipements mécaniques au toit, d'une hauteur variante entre 2,74 et 3,50 m, ainsi que l'aménagement d'un transformateur sur socle en cour avant, en dérogation aux articles 21.1, 339 et 341 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé au 1600, rue De Drucourt - Demande de dérogation mineure 3003608175

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure aux articles 21.1, 339 et 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement à la hauteur maximale autorisée pour une construction hors toit et à l'aménagement des cours, afin de permettre l'installation de quatre équipements mécaniques sur le toit du bâtiment, d'une hauteur variant entre 2,74 et 3,50 mètres, ainsi que l'aménagement d'un transformateur sur socle en cour avant - Bâtiment situé au 1600, rue de Drucourt.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1256079006

CA25 26 0279

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « salle de spectacle », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), au 6524, rue Saint-Hubert - Demande 3003573642

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « salle de spectacle » conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) au 6524, rue Saint-Hubert, aux conditions suivantes :

1. Remplacer ou réparer les portes avant et arrière afin de corriger les problèmes d'étanchéité sonore, incluant l'installation de joints acoustiques pour améliorer l'isolation sonore, tel que présenté dans le tableau 2 du rapport CA0057816.3158_NT_Rev02 de la firme WSP, daté du 11 septembre 2025;
2. Installer un traitement acoustique absorbant sur les parois et le plafond du sas d'entrée, afin de limiter la propagation du bruit vers l'extérieur, tel que présenté dans le tableau 2 du rapport CA0057816.3158_NT_Rev02 de la firme WSP, daté du 11 septembre 2025;

3. Mettre en place un système de mesure des niveaux sonores à l'intérieur de la salle, incluant des modules d'affichage et des fonctionnalités d'alerte en cas de dépassement, tel que présenté dans la section 7 du rapport CA0057816.3158_NT_Rev02 de la firme WSP, daté du 11 septembre 2025. Ce système doit permettre :
 1. la visualisation en temps réel des niveaux sonores;
 2. le suivi et le contrôle acoustique de manière continue.
4. Produire un rapport acoustique à la suite de la mise en œuvre des solutions constructives visant à améliorer l'isolation de l'enveloppe intérieure. Ce rapport doit démontrer que le risque de transmission vers les espaces voisins est réduit et que les niveaux sonores respectent les normes en vigueur. Cette étude doit être transmise à l'arrondissement avant l'émission du certificat d'occupation.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1258979006

CA25 26 0280

Accepter le versement d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur de la portion résidentielle du site, soit un montant de 116 600 \$, pour un permis de lotissement visant la réalisation de deux projets au 6424 et 6430, rue Clark, visant les lots 6 650 456 et 6 650 457 du cadastre du Québec, conformément à l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal (17-055)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'accepter une somme de 116 600 \$, équivalente à 10 % de la valeur du site, pour un projet de lotissement – Lots 6 650 456 et 6 650 457 du cadastre du Québec;

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1256079004

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 36.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Adina Iacob
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026.